



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
21 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**  
**Sixième session**  
Genève, 30 novembre-2 décembre 2022  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le financement du développement dans un contexte de crises interdépendantes et mondiales : aider les pays à faire front et à se relever.
4. Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa sixième session.



## II. Annotations

### Point 1

#### Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 30 novembre 2022 à 10 heures (heure d'Europe centrale), soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. À la séance plénière de clôture, le vendredi 2 décembre 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport de sa sixième session (y compris les recommandations concertées), qui sera ensuite soumis au Conseil du commerce et du développement, et l'ordre du jour provisoire de sa septième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), qui se tiendra au dernier trimestre de 2023, conformément à son mandat (voir le document TD/B(S-XXXI)/2 (annexe IV, sect. II, par. 6) et la version révisée du mandat telle que reproduite dans le document TD/B/EX(71)/3 (annexe V)). Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

#### *Documentation*

TD/B/EFD/6/1

Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### **Le financement du développement dans un contexte de crises interdépendantes et mondiales : aider les pays à faire front et à se relever**

4. Le thème et les questions d'orientation de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts ont été approuvés par le Conseil du commerce et du développement le 13 juillet 2022, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. Le thème est le suivant : « Le financement du développement dans un contexte de crises interdépendantes et mondiales : aider les pays à faire front et à se relever ». La session se tiendra à Genève du 30 novembre au 2 décembre 2022.

5. Le thème retenu fait écho à celui du chapitre I du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313, annexe), en particulier aux paragraphes 12, 13 et 17, et aux domaines d'intervention A, B, C, E et F du chapitre II. Au chapitre I, intitulé « Un cadre global de financement du développement pour l'après-2015 », il est question d'« assurer la protection sociale et la prestation de services publics essentiels pour tous » (par. 12), d'« intensifier la lutte contre la faim et la malnutrition » (par. 13) et de « protéger nos écosystèmes dans l'intérêt de tous » (par. 17). Le chapitre II définit les enjeux et priorités quant aux ressources publiques intérieures (chap. II.A), à l'entreprise privée et aux finances intérieures et internationales (chap. II.B), à la coopération internationale pour le développement (chap. II.C), à la dette et à la viabilité de la dette (chap. II.E), et au règlement des problèmes systémiques (chap. II.F).

6. Les questions d'orientation convenues pour la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sont les suivantes :

a) Comment les sources nouvelles et existantes de financement de la lutte contre les crises, qu'elles soient nationales ou internationales et privées ou publiques, peuvent-elles servir aux pays en développement, et comment l'accès à ces sources de financement peut-il être amélioré ?

b) Quelles politiques faut-il privilégier pour faciliter la mobilisation et la gestion de diverses ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en gardant à l'esprit des enjeux tels que la vulnérabilité de la dette, y compris l'endettement insoutenable ?

c) Au-delà de la lutte contre les crises en cours, comment le déficit croissant de financement des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire peut-il être comblé au moyen de ressources publiques et d'instruments propres à favoriser la mobilisation de fonds privés ?

7. Depuis la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, les perspectives économiques de la plupart des pays en développement se sont considérablement détériorées. En 2021, l'économie mondiale a connu une reprise post-COVID-19 à deux vitesses, les pays en développement étant à la traîne en raison notamment de leurs taux de vaccination plus faibles et de l'étroitesse de leur marge d'action budgétaire. Certes, ces pays ont bénéficié du redressement des exportations et du rebond des entrées de capitaux au dernier trimestre de 2021, mais ces tendances favorables se sont à nouveau inversées vers le mois de mars 2022. En effet, la guerre en Ukraine, l'intensification des pressions inflationnistes créées par la reprise et le durcissement des politiques monétaires ont pesé sur leur croissance économique et alourdi le coût de leur dette souveraine. Les effets conjugués de la crise sanitaire, de la dégradation de la conjoncture financière au niveau mondial et de la hausse des prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie ont causé une crise du niveau de vie sans précédent depuis au moins une génération. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte d'aggravation rapide de la crise climatique et de grande vulnérabilité de la dette extérieure de nombreux pays en développement.

8. Il est clair que, dans l'immédiat, la situation ne permet pas d'axer les efforts sur le renforcement du financement du développement à long terme. Les pays en développement s'emploient avant tout à atténuer les répercussions directes des fréquents chocs macroéconomiques, qui pèsent sur leur capacité à stabiliser les dispositifs de financement à court terme et à éviter de s'enfoncer dans une crise financière ou une crise de la dette. Il n'est donc pas surprenant de voir se creuser les déficits de financement du développement, y compris le financement des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Entre 2020 et 2025, ces déficits représenteront environ 31 % du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement à faible revenu et 13 % du PIB des pays en développement à revenu intermédiaire, selon des calculs de la CNUCED.

9. La communauté internationale doit, d'une part, prendre des mesures concertées au niveau mondial pour atténuer les répercussions des crises de la dette et des crises sanitaires, environnementales et macroéconomiques, qui empêchent les pays en développement de stabiliser leur économie à court terme, et, d'autre part, assurer un financement durable et abordable du développement de ces pays. Ces deux objectifs ne sont pas mutuellement exclusifs, mais ils exigent une coordination étroite entre acteurs nationaux et internationaux, publics comme privés, et supposent que la communauté internationale soit disposée à envisager de profondes réformes structurelles de l'architecture internationale du financement et de la dette si besoin est.

10. L'action menée par les pays en développement pour mobiliser leurs ressources devrait être au cœur des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, dans un contexte de restrictions régulières de la marge d'action budgétaire des pays sous l'effet de chocs macroéconomiques exogènes, les acteurs de la gouvernance économique internationale doivent s'employer activement à faciliter cette mobilisation des ressources intérieures. Certains progrès ont été accomplis à l'interface entre les politiques nationales et internationales, par exemple dans le domaine de la transparence de la dette avec

l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, l'allocation générale de droits de tirage spéciaux en 2021, l'action menée pour promouvoir le transfert volontaire de ces droits de pays avancés vers des pays en développement, ainsi que les prêts et facilités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, mais à l'évidence, davantage doit être fait. Il faut notamment mettre en place, selon une approche systématique, les outils réglementaires et les mesures d'incitation nécessaires pour mobiliser des capitaux privés en faveur du développement, compte tenu de l'importance cruciale de la participation durable des acteurs privés aux initiatives publiques de promotion du développement.

11. Les participants à la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement évalueront les répercussions des crises mondiales et interdépendantes en cours sur les efforts faits pour accroître le financement du développement, et débattront de certaines initiatives menées aux niveaux national, régional et mondial pour donner un coup de fouet plus que nécessaire au financement des objectifs de développement durable et du développement de manière plus générale.

#### *Documentation*

TD/B/EFD/6/2            Le financement du développement dans un contexte de crises interdépendantes et mondiales : aider les pays à faire front et à se relever

#### **Point 4**

#### **Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

12. Agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, qu'il devrait choisir dans le cadre des débats prévus au titre du point 3.

#### **Point 5**

#### **Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa sixième session**

13. Sous l'autorité du Président de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa sixième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Stephanie Blankenburg ([stephanie.blankenburg@unctad.org](mailto:stephanie.blankenburg@unctad.org)), cheffe du Service de la dette et du financement du développement à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.